



DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation Assistant Club – Saison 2021/2022

ECOLE DEPARTEMENTALE DES CADRES DU COMITE DU PAS DE CALAIS

Le Comité Départemental du Pas de Calais de Judo a délégué de la Ligue des Hauts de France et de son I.R.F.E.J.J. (Institut Régional de Formation et d'Entraînements du Judo Jujitsu) pour l'organisation d'une Ecole Fédérale des Cadres dans le département. Cette école fédérale des cadres organise la préparation et l'examen pour les qualifications Fédérales à l'enseignement bénévole de l'Assistant Club (AC) au CFEB.

L'ASSISTANT CLUB

LE METIER ET LES COMPETENCES

L'assistant club :

- Peut assister l'enseignant diplômé d'état pendant les cours ou dans l'encadrement des publics au sein du club dans lequel il est licencié.
- Est sous la dépendance fonctionnelle de l'enseignant et ne peut intervenir seul.
- Ne peut délivrer de grade.
- Doit effectuer chaque année 10 h de formation continue dans le cadre des stages organisés par son comité pour conserver sa qualification.

COMPETENCES ATTENDUES

- Etre capable de concevoir, conduire et évaluer des séquences d'enseignement adaptées aux besoins et possibilités des différents âges,
- Etre capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves,
- Etre capable de démontrer les principales Habilités Techniques Fondamentales de la ceinture blanche à marron,
- Etre capable de participer à l'accompagnement sur des animations et des compétitions et, d'encadrer une compétition comme commissaire sportif ou comme arbitre.



CONTENUS DE FORMATION

Méthode française d'enseignement (ceinture blanche à marron).
Utilisation des procédés d'entraînement.
Séance de judo et intervention pédagogique adaptée aux différents âges.
HTF judo (Tashi-waza et Ne-Waza) – Nage No Kata – Droits et devoirs de l'enseignant, bases réglementaires du fonctionnement du club, système fédéral (organisation, activités...) – Hygiène et sécurité dans les dojos, conduite à tenir en cas d'accidents...

INFORMATIONS PRATIQUES

VOLUME DE FORMATION :

- 30 h en centre de formation (département)
- 50 h en structure d'accueil (club)

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- Date limite d'inscription : vendredi 17 Septembre 2021
- Cette dernière se déroulera à lieu à déterminer
- Date de formation : à déterminer
- Samedi 02/10/2021,
- Samedi 06/11/2021,
- Dimanche 07/11/2021,
- Samedi 18/12/2021,
- Dimanche 19/12/2021.

PRE-REQUIS A LA DATE DE L'EXAMEN:

- Etre au moins cadet(e) 1^{ère} année,
- Etre au moins ceinture marron,
- Etre licencié(e) à la FFJDA pour l'année en cours et posséder un passeport sportif en cours de validité,
- Etre présenté(e) par le professeur et le président du club où le candidat est licencié.

EXAMEN FINAL :

- Examen régional :
- Test technique / KATA.

COÛT DE LA FORMATION

- Stage et présentation à l'examen : **140 €**



FICHE D'IDENTIFICATION

Date limite du dépôt des dossiers : le 17 Septembre 2021

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... A :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Numéro de licence :

Grade et date d'obtention :

Titulaire du PSC1 : Oui Non Date d'obtention :

ASSOCIATION D'APPARTENANCE / Nom du club :

Président : (Nom et Prénom) :

Mail : Signature :

Professeur du club et référent du stagiaire : (NOM et Prénom) :

Mail : Téléphone :

Diplôme et N° : Signature :

Situation scolaire et/ou professionnelle :

Collégien, lycéen, étudiant, salarié :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à suivre la formation dans son intégralité.

Fait à : Le : Signature du candidat :



Récapitulatif des pièces à joindre au dossier

A joindre obligatoirement avec le dossier d'inscription complet au plus tard le 17 Septembre 2021

- La fiche d'inscription** dûment complétée et signée par les différentes parties (feuille jointe)
- Photo d'identité** (à joindre à la fiche d'inscription)
- Photocopie de carte d'identité ou livret de famille,**
- L'attestation du Président de l'association sollicitant l'inscription du stagiaire** (feuille jointe)
- L'attestation du Directeur Technique assurant la formation pédagogique de 50 heures** (feuille jointe)
- L'engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole** (feuille jointe)
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo, Ju Jitsu** (feuille jointe)
- La copie de la licence FFJDA et du certificat médical pour la saison en cours**
- Document attestant le grade de marron**
- Le règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité Judo 62**

Les dossiers doivent être adressés dès maintenant, et au plus tard le 17 Septembre 2021 au

COMITE JUDO 62

03 Rue de la Bastille, 62210 AVION



ATTESTATION DU PRESIDENT

Je soussigné (e)

Président (e) du club

N° d'affiliation :

Sollicite l'inscription de Mlle, Mme, M
licencié FFJDA dans mon club.

A la formation à la :

- Qualification Fédérale Assistant Club

J'atteste avoir pris connaissance de l'annexe sur les formations des textes officiels de la FFJDA.

J'ai bien noté que ce certificat ou qualification n'est valable * qu'un an.

*Renouvelable qu'à la condition de la participation à la formation complémentaire organisée par l'Ecole Fédérale des Cadres du Pas de Calais.

Rappel : cette formation mise en place par l'Ecole Fédérale des Cadres du Comité Pas de Calais de Judo a pour objet l'amélioration technique et pédagogique des animateurs non titulaire du diplôme d'état. Ceux-ci, à l'issue de la formation, ne pourront intervenir que dans un cadre bénévole au sein de l'association.

Date :

Signature :

Cachet du club :

(Précédée de la mention lu et approuvé.)



ATTESTATION DU DIRECTEUR TECHNIQUE DU CLUB

Je soussigné (e) :

Directeur Technique du club :

N° de DEJEPS ou DESJEPS :

Atteste que Melle, Mme, Mr a suivi ou va suivre une formation pédagogique d'un minimum de 50 heures à mes côtés et qu'en qualité de tuteur, je l'aiderai à préparer la dizaine de séances d'ici l'examen final.

A la formation à la :

- Qualification Fédérale Assistant Club

J'atteste avoir pris connaissance de l'annexe sur les formations des textes officiels de la FFJDA.

J'ai bien noté que ce certificat ou qualification n'est valable * qu'un an.

*Renouvelable qu'à la condition de la participation à la formation complémentaire organisée par l'Ecole Fédérale des Cadres du Pas de Calais.

Rappel : cette formation mise en place par l'Ecole Fédérale des Cadres du Comité Pas de Calais de Judo a pour objet l'amélioration technique et pédagogique des animateurs non titulaire du BEES. Ceux-ci, à l'issue de la formation, ne pourront intervenir que dans un cadre bénévole au sein de l'association.

Date :

Signature :

(Précédée de la mention lu et approuvé)



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
D'ENSEIGNER A TITRE BENEVOLE**

Je soussigné (e) :
(NOM et Prénom)

**Atteste sur l'honneur que j'enseignerai à titre bénévole
(à l'issue de la formation 2021 / 2022)**

Au sein du club de :

Et ceci, conformément à l'exigence préalable n° 7 relative au certificat
Fédéral d'Enseignement Bénévole qui est mentionnée dans les textes 2018
/2019 de la FFJDA.

Fait à :

Le :

Signature :



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION
A L'ENSEIGNEMENT, L'ENCADREMENT, L'ENTRAINEMENT
DU JUDO / JUJITSU**

Je soussigné(e)

Docteur :

Certifie sur l'honneur que Mr, Mme ou Melle :

Né(e) le/...../.....

Exerçant en tant que : **ENSEIGNANT BENEVOLE**

Les activités physiques et sportives suivantes : **JUDO /JU JITSU/TAÏSO**

Auprès du Judo Club de :

Ne présente, à ce jour, aucune contre-indication cliniquement décelable à
l'enseignement, à l'encadrement, et à l'entraînement.

Observations éventuelles :

Cachet du médecin

A, le

Signature du médecin

La durée de validité de ce certificat est de un an. Celui-ci doit être renouvelé annuellement.